

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Palud - Bédarides - Monteux - Peñes-les-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	36	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 25 septembre 2017, après convocation légale reçue le 19 septembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, Mme Mireille PEREZ, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Claude PARENTI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Christian RIOU (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ).

Etaient Absents non représentés : Mme Sandrine BRAUD, Mme Véronique MURZILLI, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'entreprise pour
l'année 2017**

Madame Françoise LAFAURE rappelle que la communauté de communes Les Sorgues du Comtat est historiquement partenaire des trois structures d'accompagnement à la création d'entreprise présentes sur son territoire, à savoir le CBE, Initiative Ventoux et le Rile.

Une subvention leur est versée chaque année selon les modalités suivantes :

- CBE : montant forfaitaire de 3 000 €
- Initiative Ventoux : part fixe 0,35 €/hab
part variable sur N-1 soit 230 €/entreprise soutenue + 40 € par emploi créé

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 05.10.2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- Rile : montant forfaitaire de 3 000 €
- Les villes de Sorgues et Bédarrides étaient quant à elles couvertes par Initiative Grand Avignon (Grain) à qui la CCPRQ versait une subvention forfaitaire de 30 000 € pour desservir l'ensemble de son territoire.
- Ces différentes structures ont présenté à la CCSC leurs rapports d'activité 2016 (voir ci-dessous) et des demandes de subventions revues à la hausse suite au changement de périmètre.

	Primo-Accueils et Accompagnements	Créations
CBE	84	14
Grain	108	19
Initiative Ventoux	19	14
Rile	92	22

Un groupe de travail a été constitué en juin 2017 afin d'étudier ces résultats et demandes ; celui-ci a décidé :

- de maintenir pour 2017 les conditions de partenariat appliquées à chaque structure en 2016
- de demander aux structures de travailler en synergie pour présenter conjointement d'ici la fin du mois de septembre un projet d'accompagnement global pour l'année 2018

En conséquence, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le versement des subventions 2017 suivantes :

- CBE => 3 000 €
- Initiative Grand Avignon => 10.960 €
- Initiative Ventoux => 10 455 €
- Rile => 3 000 €

Le Conseil Communautaire, Madame Françoise LAFAURE, Vice-présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'approuver le versement des subventions 2017 suivantes :

- CBE => 3 000 €
- Initiative Grand Avignon => 10.960 €
- Initiative Ventoux => 10 455 €
- Rile => 3 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 05.10.2017



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

